

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

Réunion du jeudi 16 février 2023

Présent.es: Pierre-Emmanuel DUPRAT (ADRAQH) ; Miriam BAUMANN ; Jean-Daniel BERARD ; Michel BRETON ; Franck BRIAND ; Roselyne CHEVALIER ; Jean-François FRIER ; Alain GENEL ; Pierre GENIN ; Corinne TRESKA (Habiter Paris/Pour une ville souhaitable) ; Christophe JUNIEN ; Patrick KERAVEC ; Marion LOISEL ; Jean-Pierre MARTIN ; Patrick MOSKOVICZ ; Jean POYET ; Marie-Ange SCHILTZ ; Céline STEENKESTE.

Excusé-es: Françoise BAGOT ; François CHOVET ; Douglas COURTOIS (Centre social la Clairière) ; Hélène D'ALANÇON ; François RICHE ; Fabien SARFATI

Invité-e : J. MATHIEU.

Mairie : Véronique LEVIEUX, élue référente du Conseil de quartier, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne ; Maëlle POUILLEVET, Coordinatrice des Conseils de quartier.

Intervention de Véronique LEVIEUX, élue référente.

Le co-président du Conseil de quartier donne la parole à Véronique LEVIEUX afin qu'elle réponde aux questions posées par le Conseil de quartier lors de la réunion précédente.

Fonctionnement du Conseil. Le budget de fonctionnement non affecté en 2022 peut-il être reporté sur 2023 pour financer l'étude sur le départ des familles du quartier dont le cahier des charges n'a pu être établi à temps pour 2022 ?

La Mairie est favorable au report du budget pour le financement de cette étude.

Transport. Un Conseiller de quartier a indiqué que les tarifs Belib' ont augmenté d'environ 80% passant à un tarif supérieur au diesel. Il demande pourquoi une telle hausse a eu lieu sur les bornes de recharge de la Mairie de Paris ?

Véronique LEVIEUX indique qu'il s'agit d'une concession, et non d'une délégation de service public : il n'appartient donc pas à la Ville de fixer les prix.

Événement. Retour sur l'événement de la « rue des Bulles ».

La Mairie avait initialement rendu un avis favorable de principe si l'opération était portée par une association de commerçants. Or, il n'y a pas eu de détails sur le dossier car il s'agissait d'une illumination de Noël qui a été instruite par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (la DAE, qui octroie des financements à l'ensemble des associations de commerçants sur demande). L'opération n'a finalement pas été subventionnée par la Ville, il n'y a donc pas eu de délibération et la Mairie n'a pas d'éléments complémentaires. La Mairie restera vigilante à cet égard.

Le devenir du Centre de Santé René LABORIE (Pierre-Emmanuel DUPRAT) :

Le Centre de Santé René LABORIE est un Centre de Santé secteur 1, important pour la stratégie de santé par les habitants. Il fermera le 19/02/2023 du fait d'une cessation de paiement. Il semble important d'alerter les élu-es sur la perte d'un Centre de Santé et de 135 emplois. Une Conseillère indique que la décision du Tribunal Administratif, rendue ce 16/02/2023 et affichée sur les portes du Centre, fait acte de la décision de fermeture et informe les patient-es qu'ils-elles seront contacté-es pour récupérer leurs dossiers médicaux. Certain-es jugent qu'il n'est pas exclu que ce soit repris.

Véronique LEVIEUX précise que ce n'est pas un Centre de Santé Municipal et qu'il s'agit d'entreprises privées qui ne sont pas tenues d'informer les élu-es de l'état du Centre.

Le co-président du Conseil de quartier indique avoir écrit à Eve PLENEL, la Directrice Générale de la Direction de la Santé Publique (DSP) de la Ville de Paris, au nom du Conseil. Il a rappelé que les services sont irremplaçables et indispensables, ainsi que leur accessibilité pour les personnes modestes.

Véronique LEVIEUX précise que la Maire de Paris a souhaité créer cette Direction pour renforcer ce que proposait déjà la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), mais que la Ville n'a malgré tout aucune compétence sur ce type de structure. L'arrondissement et Paris sont confrontés à une réduction importante du nombre de médecins libéraux Secteur 1. La Ville essaie d'accompagner l'installation des professions libérales par le foncier en mettant à disposition des locaux, pour que des professionnels de santé puissent s'installer en maîtrisant ou en réduisant les coûts de la location du bâtiment, mais la Mairie ne peut pallier l'intégralité des problèmes perçus. Cela dit, le Conseil de quartier peut tirer la sonnette d'alarme sur une dégradation d'une offre de santé accessible, y compris au cœur de Paris.

Le co-président du Conseil de quartier propose de rédiger deux courriers d'interpellation à la Direction Générale de la DSP et à l'Agence Régionale de Santé (ARS). Aucune opposition n'est exprimée. Il propose aussi d'envoyer ces courriers en inter-CQ, avec les six autres Conseils de quartier.

Véronique LEVIEUX dira à qui adresser le courrier au mieux et regarde s'il y a eu des actions.

Compte rendu de la réunion Terrasses du 9/02/2023 (Pierre GENIN) :

Un support recto-verso est distribué à l'ensemble des présent-es.

La Mairie a présenté le bilan 2022 de la mise en œuvre de la réglementation des terrasses. À date, il y a 2500 terrasses à Paris Centre, dont 2070 terrasses permanentes et environ 250 terrasses estivales. Les demandes arrivent en permanence, c'est un flux continu qui est traité par la Mairie de Paris Centre et la Direction de l'urbanisme. Il reste un stock de demandes de concessions à traiter donc le chiffre devrait augmenter.

En un an, la Mairie a rendu 600 avis défavorables et 700 avis favorables. Il y a aussi quelques avis favorables avec réserves. Sur 80 demandes, dix dossiers ont été validés sur zone de livraison, avec déplacement de la zone de livraison, dans un périmètre contraint : l'offre de livraison reste stable.

Il n'y a pas de terrasse accordée lorsque l'établissement a fait l'objet de verbalisations multiples et de plusieurs passages de la Police pour cause de non-conformité. Une attention est aussi portée aux monuments historiques et religieux, aux établissements

scolaires, aux voies pompiers et aux conflits entre établissements qui demandent le même espace.

Depuis mars 2022, le plateau piétonnier Montorgueil-Saint Denis-Montmartre dispose d'un règlement particulier pour les étalages et terrasses. Ce règlement interdit entre autres les terrasses sur la chaussée, et les contre-terrasses de l'autre côté de la chaussée par rapport à l'établissement. Ce règlement porte une attention particulière au cheminement piéton. La capacité à verbaliser les infractions s'améliore. Le Conseil de quartier a regretté que ce ne soit pas mis en regard du nombre de signalements. Le quartier des Halles-Beaubourg-Montorgueil concentre 34% des terrasses de Paris Centre et représente 50% des signalements. Sur les moyens de contrôle, quelques chiffres : 4500 procès-verbaux (PV) de mi-2021 à fin 2022 (dont les nouveaux PV pour motif de nuisances sonores), dont plus de 3700 PV en 2022, et 2900 sur la période de juin à décembre 2022. Concernant les PV sur les chauffages des terrasses, il y a eu 30 PV en un an, et 20 en janvier 2023. Véronique LEVIEUX indique qu'elle se renseignera au sujet des établissements redevables des tarifs applicables aux chauffages ou climatisations installés ou maintenus de façon irrégulière sur les terrasses ouvertes ou les contre-terrasses de toute nature.

Le problème de la consommation d'alcool sur la voie publique en soirée et en nuit, interdite dans le quartier par arrêté préfectoral, a été abordé lors de la réunion Terrasses du 9/02/2023.

Concernant les signalements faits avec l'application DansMaRue, la Mairie indique qu'ils ont été pris en compte. Le Conseil s'interroge sur les causes de l'absence de résolution de problèmes signalés : l'établissement peut être insensible aux PV ou l'infraction peut ne pas encore avoir été constatée ou verbalisée. La Mairie n'a pas transmis de données précises permettant de faire la différence entre ces deux situations

Sur les questions posées dans le *chat* lors de la réunion qui s'est tenue en distanciel, la Mairie va revenir vers les habitant·es. L'animateur du groupe de travail Terrasses, membre de l'équipe d'animation du Conseil de Quartier, indique aux autres membres qu'il est possible de lui faire remonter les questions sur ce sujet.

La question de conformité des autorisations dans le quartier piétonnier Montorgueil-Saint Denis-Montmartre a été posée car des autorisations ne sont pas encore conformes au règlement : la Mairie indique que des démarches sont en cours pour mettre en conformité ces autorisations.

Le co-président du Conseil de quartier propose la mise en chantier d'un règlement spécifique similaire pour les rues Lombards, St Martin, Verrerie, Bourg-Tibourg, Joachim du Bellay, à proximité de la rue de la Ferronnerie. Pas d'opposition exprimée. Véronique LEVIEUX indique que la Mairie n'a pas encore saisi toute l'efficacité d'un règlement spécifique sur le secteur piétonnier, existant depuis un an. Elle rappelle que le règlement a fait l'objet d'un long échange avec les représentant·es des commerçant·es, et qu'un cadre de discussions compliqué est à prévoir sur la nouvelle zone envisagée. Elle précise par ailleurs qu'un capteur avait été installé rue des Lombards, appelé « méduse », qui

permettait d'alerter les établissements si un certain volume sonore était dépassé par les enceintes.

Suite à l'intervention d'un Conseiller de quartier, il est rappelé que les terrasses permanentes peuvent rester ouvertes jusqu'à la fermeture de l'établissement, contrairement aux terrasses estivales qui doivent être fermées à 22h. Véronique LEVIEUX rappelle également que l'autorisation de terrasse doit être affichée sur la devanture.

Un autre Conseiller de quartier indique que la problématique des personnes qui boivent et parlent devant les bars ne dépend pas des terrasses car c'est dans la rue.

Un conseiller de quartier se plaint de l'autorisation de nuit qui serait accordée au *Banana Café* : cet établissement serait ouvert jusqu'à 6h du matin. Cette situation serait problématique. Ce conseiller de quartier se plaint également du bistrot Mamie Paris qui vendrait de l'alcool alors qu'il n'aurait qu'un statut de restaurant *fast food*. Le co-président du Conseil oriente ce Conseiller vers le Groupe de Travail « Terrasses », animé par Pierre GENIN.

Véronique LEVIEUX précise que les manifestations sur la place des Joachim du Bellay sont autorisées par la Préfecture de Police de Paris. Il ne s'agit donc pas d'un trouble à l'ordre public mais de l'exercice de la liberté de manifester. La Mairie essaie d'obtenir que les arrêtés d'autorisation de manifester précisent un niveau sonore maximal à respecter. Cela nécessite cependant qu'une équipe spécifique de la Préfecture de Police se déplace pour contrôler le niveau sonore. Ce fonctionnement est en vigueur pour les manifestations qui ont lieu sur la place de la République ; dans certains cas, le constat d'infraction a pu mener à la saisie du matériel.

Un Conseiller de quartier confirme que les autorisations dépendent de la Préfecture mais indique qu'il lui semble que la Mairie peut décider de l'interdiction des amplificateurs dans certains lieux, limitant ainsi les autorisations. Il est demandé s'il serait possible que la Mairie décide de l'interdiction des amplificateurs dans certains lieux, comme place Joachim du Bellay.

Il est demandé comment la Mairie agit sur les terrasses qui s'installent sans autorisation. Véronique LEVIEUX répond qu'elles sont verbalisées et, dans certains cas, qu'il y a des saisies de matériel de tables et de terrasses, qui sont complexes car elles demandent une procédure préalable longue et un nombre important d'agent-es.

Point sur le contrat de sécurité : Le CPPS et le CPSA (Céline STEENKESTE-GENIN) :

Un support recto-verso est distribué à l'ensemble des présent-es.

Une réunion de présentation du nouveau Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS), et sa déclinaison par arrondissement (CPSA) a eu lieu le 7/02/2023. Le CPSA va notamment être signé par le Maire de secteur, le Commissaire Central Paris Centre pour la Préfecture de Police et le Chargé de Mission de la Préfecture Ile-de-France. Des partenaires contribuent à l'échelon local (directions, établissements scolaires, associations etc.). Il serait jugé intéressant que BruitParif devienne un partenaire. Le Conseil a demandé à ce que la participation des Pierrots de la Nuit ne soit pas renouvelée.

Le CPSA est structuré selon trois axes : «1. Agir plus tôt, aller plus loin dans la prévention », «2. Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger » et «3. La tranquillité publique ». Chaque axe est décomposé en « Fiche Action », seize au total, comme « promouvoir une vie nocturne apaisée » et « avoir un espace public partagé ». Pour le moment, aucune information n'a été transmise vis-à-vis du contenu des Fiches Actions prévues pour Paris Centre et la façon dont les partenaires peuvent participer n'a pas été précisée. Le calendrier présenté a été une fin de rédaction fin février et une signature début mars. Le Conseil de quartier réitère sa demande d'être associé au futur CPSA. La représentante du Conseil indique qu'il serait intéressant pour le Conseil d'être associé au moins à l'axe 3, voire à l'axe 2. Elle indique s'être appuyée sur les rubriques transmises lors de la réunion pour mettre en forme la fiche action sur la vie nocturne selon le travail qui avait été fait par le Groupe de Travail « Sécurité » (visible dans le support).

Le co-président du Conseil de quartier demande si le Conseil de Quartier peut avoir accès aux Fiches Actions pour y ajouter les problématiques spécifiques du quartier, sur des points très précis, à condition d'intervenir dans ce cadre-là et dans un délai relativement court.

Véronique LEVIEUX indique que l'objectif était de présenter l'esprit des CPSA et d'en formaliser les objectifs, qui sont des documents qui permettent d'organiser et de rendre visibles ces sujets sur lesquels la Mairie travaille au quotidien. Du fait d'un suivi différent selon les arrondissements, la Mairie n'a pas pu présenter un bilan d'évaluation des précédents Contrats mais une présentation thématique a été faite. La Mairie indique que l'agenda évolue un peu, que les Fiches ne sont pas finalisées, et que ni le Cabinet ni les élus ne les ont pas encore vues. Dès qu'elles seront disponibles, elles seront à les transmises au conseil de quartier. D'autre part Véronique LEVIEUX suggère non pas des ateliers sur la rédaction des fiches, mais peut-être plutôt des ateliers opérationnels concernant la mise en œuvre de certains sujets, qui concernent notamment la « tranquillité publique » et la « lutte contre les incivilités », à l'échelle du Conseil ou de l'inter-CQ. Elle rappelle que les Contrats se font à l'échelle de Paris Centre avec des partenaires spécifiques selon le sujet de la fiche (ex : *prévention à destination des jeunes*, il y a les responsables au titre de la vie scolaire, les directeurs d'établissement, les contacts auprès de l'académie etc...). Véronique LEVIEUX indique voir plus d'intérêt dans la participation des Conseils de quartier au suivi en aval. Cependant les conseils de quartier sont identifiés comme des partenaires dans le CPSA et la représentante du conseil de quartier réitère sa demande de prise en compte des éléments travaillés par le groupe de travail sur la vie nocturne.

Question : Le chargé de mission de la Préfecture Régionale d'Ile-de-France pourrait-elle venir discuter avec le Conseil de quartier ?

Le budget participatif 2023 :

La co-présidente du Conseil lit la liste complète des intitulés des projets déposés ou soutenus par les membres du Conseil à la fois sur *Paris Centre* que sur *Tout Paris*. La voici :

-Thème Environnement

1. Plaques des jardinières du conseil de quartier

<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=I&idee=332>

2. Nature en ville - végétalisation pleine terre de l'angle Louvre Argout

<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=I&idee=311>

-Thème Culture et patrimoine

3. Lieu culturel et atypique ouvert à tou.t.e.s, : Il faut sauver le Café Reflets!
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=1105>
4. Mise en valeur du patrimoine immatériel de la place Joachim du Bellay
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=1656>

-Thème Solidarité et cohésion sociale

5. Le "Café Reflets ", lieu atypique de création de lien social ouvert à tou.t.e.s, au centre de Paris
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=1050>

-Thème Education et jeunesse

6. Aire de jeux place Goldoni / rue Dussoubs
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=402>

-Thème Prévention sécurité

7. Des ralentisseurs rue Bachaumont
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=1183>
8. Des potelets rue Bachaumont
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=1218>

-Thème Cadre de vie

9. Aménagement de la rue de la Jussienne/Poste du Louvre (végétalisation, sécurité)
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=312>

-Thème Santé

10. Stop à la pollution sonore ! Urgence sanitaire et environnementale
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=515>
11. Halte au bruit dans les rues de Paris
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=372>

-Thème Transport et mobilité

12. Créer des passerelles piétonnes et cyclistes en bois qui enjambent le boulevard de Sébastopol
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=1&idee=927>

Budget 2023 :

Le co-président du Conseil demande qui souhaiterait définir le cahier des charges et trouver des consultant.es capables de répondre à un appel d'offres pour l'étude sur les raisons du départ des familles. Deux Conseillers sembleraient intéressés par la définition des termes de référence. Ni l'APUR, ni l'INSEE n'ont travaillé sur les raisons du départ.

Des nouvelles au sujet du budget proposé en 2022 pour financer des interventions d'huissiers sont demandées à la Coordination.

Une Conseillère de quartier détaille une demande faite par deux centres sociaux, la Clairière et Cerise, ACTISCE et la MJC Ile-de-France, qui chaque été proposent des activités pour un public de jeunes de 9 à 17 ans qui ne partent pas en vacances. Le projet consiste cette année en des sorties collectives, des activités ouvertes à tous-tes, parents comme enfants. Ils pensent se mettre autour du jardin des Halles. Ils ont besoin de financements pour l'encadrement de ces activités et demandent au Conseil de quartier et à des associations d'apporter leur contribution.

La co-présidente rappelle les montants alloués au Conseil de Quartier chaque année sont :

8214 € en investissement et 3306€ en fonctionnement.

Il est demandé aux membres du Conseil de quartier de préparer les autres propositions éventuelles pour la prochaine fois. L'objectif, annoncé par la co-présidente, est de boucler le budget en juin pour que des retours puissent être faits par la Mairie dans les temps.

Une idée concernant la défense de la langue française est proposée.

Point de la part de Françoise BAGOT, absente ce jour :

Françoise BAGOT indique n'avoir reçu aucun message concernant le groupe de travail sur la Propreté. Ne pas hésiter à se manifester auprès d'elle.

- Sur proposition du *Conseil de quartier*, la Direction de la Propreté a organisé deux interventions du célèbre éboueur Ludovic à Jussienne dans deux classes et au centre de loisir
- Des gros bacs de déchets alimentaires marrons seront installés sur les places de marché Bourse et Baudoyer.
- Il n'est pas envisagé de retirer les poubelles dans lesquelles les corneilles viennent piocher.
- Les DMR sont excellentes pour la résolution des problèmes.
- Les déambulations pour détecter les points noirs doivent-elles reprendre ? Elle est preneuse de toutes vos remarques et votre participation à ce groupe de travail.

Véronique LEVIEUX prend la parole concernant le travail enclenché par la Police Nationale et Municipale sur le groupe d'individus qui créent un certain nombre de nuisances pour les commerçant-es du bas de la rue St Martin à proximité de la rue de Rivoli. Les équipes y vont régulièrement. La Police Nationale relève les identités. Certaines personnes sont identifiées par des groupes de maraudes. Il y a eu un point d'alerte sur la gestion de l'établissement de la supérette « Diagonal » : la Police Nationale a rencontré le gérant. Véronique LEVIEUX informe que les assises en bois des deux bancs au-dessus de la sanisette ont disparu. Ce n'est pas la Mairie qui les a enlevées.

Un Conseiller de quartier demande si les squelettes métalliques des bancs peuvent être récupérés pour être déposés à d'autres endroits, si la Mairie décide de ne pas remettre de planches à cet endroit-là ? Il pense notamment aux structures qui restent derrière l'église St Merri : est-ce que possible de les récupérer pour les mettre ailleurs ?

Véronique LEVIEUX indique que tout est possible mais que le sujet des bancs est très difficile, du fait de la demande générale de mettre des bancs, qui font partie du mobilier et de la vie patrimoniale et des besoins. Les usages ne sont pas les mêmes en fonction des périodes de la journée, de l'année, voire en fonction des années.

Véronique LEVIEUX va demander si les Services de la Voirie se sont saisis du problème des bancs derrière l'église St Merri.

Signalement : Le gérant du G20, rue du Grenier St Lazare, fait état d'agressions même dans le magasin.

Véronique LEVIEUX indique qu'une interpellation a eu lieu il n'y a pas longtemps rue Rambuteau pour du deal.

Synthèse des questions :

Terrasses.

- Combien d'établissements de Paris Centre et du quartier HBM sont-ils redevables des tarifs applicables aux chauffages ou climatisations installés ou maintenus de façon irrégulière sur les terrasses ouvertes ou les contre-terrasses de toute nature ?
- Quelles sont les perspectives de mise en conformité des autorisations de terrasses non-conformes au règlement actuel sur le plateau piétonnier Montorgueil St Denis ?

Manifestations publiques. La Mairie peut-elle décider de l'interdiction des amplificateurs dans certains lieux, comme la place Joachim du Bellay ?

CPPS/CPSA.

- La chargée de mission de la Préfecture Régionale d'Ile-de-France pourrait-elle venir discuter avec le Conseil de quartier ?
- Le projet de fiche action sur la vie nocturne (Axe 3) proposé par le conseil de quartier à destination de la mairie et de la chargée de mission de la Préfecture Régionale d'Ile-de-France a-t-il été pris en compte ?

Bancs : Peut-on récupérer les structures métalliques des bancs dont l'assise en bois a été retirée afin de les déplacer ailleurs ?

Retours attendus :

Concernant la fermeture du Centre de Santé Laborie, Véronique LEVIEUX reviendra vers le Conseil pour indiquer à qui adresser le courrier d'interpellation et l'informer d'actions potentielles par la Mairie sur ce lieu.

Sur les questions posées pendant le *chat* lors de la réunion Terrasses, la Mairie va revenir vers les habitant-es.

Des nouvelles au sujet du financement de l'étude des huissiers sont demandées à la Coordination.

Liens utiles :

- Retrouver les précédents comptes rendus sur le site de la Mairie : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/halles-beaubourg-montorgueil-17544>.
- Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.

La prochaine réunion aura lieu le **jeudi 16 mars 2023**.